

23/61

Distr.
LIMITEE

PAMM/AIHTTR/GC/SC/1
24 Octobre 1979

Français

Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Institut supérieur africain de formation
et de recherche

Addis-Abéba, 11-12 octobre 1979

RAPPORT DU COMITE DE SELECTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT

Conformément aux directives fournies par la première session du Conseil d'administration de l'Institut, un comité de sélection composé de l'Algérie, de la Haute-Volta, de l'Ouganda, du Souaziland et du Zaïre, a été chargé d'examiner les candidatures aux postes de Directeur général et de membres du Conseil académique de l'Institut et de soumettre ses recommandations au Conseil.

La réunion du Comité prévue pour les 27 et 28 septembre 1979 n'a pas été très utile étant donné que les représentants de l'Ouganda et de la Haute-Volta ont été les seuls présents. Toutefois, cette réunion a effectué un certain travail pour l'élaboration de critères à retenir pour l'estimation de la valeur des candidats et elle a décidé de différer ses travaux jusqu'à ce que l'on puisse convoquer une réunion plus représentative.

Une nouvelle réunion s'est tenue à Addis-Abéba du 11 au 12 octobre 1979. Elle a été présidée par le représentant du secrétariat. Le Comité est passé à l'ordre du jour et les membres suivants y ont participé :

M. Chakouri Abderrezak (Algérie)
M. Ngwaba Muyolo (Zaïre)
M. Mordecai A.S. Khumalo (Souaziland)

I. Membres du Conseil académique

Le Comité a pris note des fonctions du conseil académique telles qu'elles sont définies par les statuts. Il était saisi de la candidature de 19 savants et formateurs expérimentés

africains, dont cinq avaient été recommandés par leurs gouvernements, tandis que la plupart des autres candidatas s'étaient déclarés disposés à siéger au Conseil académique. Le Comité a noté la nécessité d'assurer un équilibre géographique et d'inclure au sein du Conseil des disciplines autres que l'ingénierie et l'éducation technique.

Pour ce qui est des autres critères de sélection, le Comité a reconnu qu'il fallait surtout s'occuper des réalisations passées en fait de formation d'institutions, de la situation actuelle des candidats dans le domaine académique ou éducatif, de la pertinence des qualifications pratiques professionnelles, de la disposition des candidats à faire partie du Conseil et de leur capacité reconnue à contribuer de façon positive à aider l'Institut à mettre au point des programmes pertinents du point de vue des besoins de l'Afrique et des objectifs de l'Institut.

Le Comité a également examiné le curriculum vitae de certains des candidats et a entendu les commentaires du secrétariat concernant les autres candidats. Après avoir examiné toutes les candidatures, le Comité a retenu les candidatures suivantes de premier choix et de réserve et a recommandé les candidats suivants comme membre du Conseil :

A. Candidatures de premier choix

<u>Sous-région</u>	<u>Nom</u>	<u>Pays</u>
Est	1. M. Philip M. Githinji	Kenya
	2. M. John Mwabula	Zambie
Ouest	3. Professeur Abderhamane Baba Toure	Mali
	4. M.N.J. Garber	Sierra Leone
Nord	5. Professeur Mahdi Elmandjra	Maroc
	6. M. Benini Abdelwahab	Algérie
Centre	7. M. Ngwaba Muyolo	Zaïre
	8. M. Ngandjui Cyprien	Cameroun

B. Candidatures de réserve

Est	9. M. Abdinaser Aballa	Ethiopie
Ouest	10. Professeur Abdou Mounouni	Niger
Nord	11. M. Anabi Mohamed	Tunisie
Centre	12. Professeur Cheick A. Diop (Sénégal) (en l'absence d'un autre candidat convenable de la sous-région de l'Afrique centrale).	

Le Comité a recommandé que la CEA devrait informer tous les Etats membres des noms des candidats recommandés pour être membres du Conseil académique et demander leur opinion sur ces propositions en vue de permettre au Conseil académique de se réunir aussitôt que possible comme un corps intérimaire en attendant l'approbation du choix de ces membres par le Conseil d'administration.

II. a) Directeur général

Si le Comité s'est principalement occupé de sélectionner des candidats convenables pour le poste de Directeur général, il a également noté l'avantage d'envisager des candidatures au poste de Directeur général adjoint au cas où l'on trouverait des candidats valables. Il a pris note des devoirs et responsabilités du Directeur général prévus dans les statuts, ainsi que le type de compétences et de qualités de chef requises par le poste. En conséquence, le Comité a décidé d'accorder une attention et une importance particulières aux critères chiffrés de qualifications suivants du candidat, qui doit évidemment être africain :

- i) Formation approfondie en ingénierie (4)
- ii) Expérience en matière de formation d'ingénieurs et de techniciens (4)
- iii) Expérience en matière de création et de gestion d'institutions (4)
- iv) Expérience pratique dans l'industrie ou dans d'autres secteurs (2)
- v) Autre expérience de direction (2)
- vi) Compétences linguistiques - Anglais, Français ou Arabe (2)
- vii) Age (2)

Total : 20 points.

La question de l'équilibre linguistique en ce qui concerne les postes de Directeur-général et de Directeur général adjoint a été examinée et le Comité a estimé que si le Directeur général était un anglophone, le Directeur général adjoint devrait être un francophone et vice-versa, même si cela n'était pas stipulé dans les statuts. Cela était d'ailleurs conforme à la pratique normale. En ce qui concerne les chefs de département, l'équilibre linguistique n'entrait pas en ligne de compte, étant donné que les départements techniques accordaient une haute priorité à la compétence technique et se préoccupaient moins des relations politiques et diplomatiques.

Le Comité était saisi de 18 candidatures, dont deux non africaines. Il a passé en revue le bref curriculum vitae de tous les candidats et a examiné de manière détaillée les candidatures de ceux qui avaient plus de chances d'être retenus. Des détails ont encore été demandés au sujet de questions concernant certains des candidats et l'on a noté qu'une appréciation ultérieure de la qualité des candidats qui avaient le plus de chances d'être retenus serait obtenue grâce à une interview personnelle. Le Comité a également noté avec regret que, malgré l'ajournement de la date limite et les appels répétés du secrétariat en vue d'obtenir un plus grand nombre de candidats francophones, un seul candidat francophone figurait sur la liste. Le Comité a décidé d'éliminer tous les candidats non-africains aux postes de Directeur général et de chefs de départements. Il a pris note de l'évaluation et des observations du secrétariat concernant chacun des candidats et a décidé d'éliminer ceux qui avaient été considérés comme insuffisamment qualifiés pour le poste de Directeur général.

Après cet examen approfondi, le Comité a recommandé les candidats suivants au poste de Directeur général :

<u>Ordre de préférence</u>	<u>Nom</u>	<u>Pays d'origine</u>
Premier choix	Professeur Mark O. Chijioke	Nigéria
Second choix	Professeur E. A. Haddad	Sudan

Avant de prendre une décision définitive concernant le candidat à ce poste et en vue d'aider le Conseil à parvenir à cette décision, la CEA devrait prévoir des interviews approfondies avec les candidats sus-nommés et soumettre au Conseil les conclusions de ces interviews, ainsi que les recommandations appropriées, pour avis et décision.

b) Directeur général adjoint

Aucun candidat convenable du groupe linguistique souhaité ne s'était présenté au poste de Directeur général adjoint. Toutefois, le Comité a pris note des hautes qualifications du Professeur Y. Toguyeni de la Haute-Volta et a convenu qu'il aurait été un candidat idéal au poste de Directeur général s'il s'était porté candidat à ce poste au lieu de se présenter comme candidat au Conseil académique, ou encore s'il avait présenté simultanément une double candidature. Le Comité a prié la CEA de se mettre en rapport avec le Professeur **Toguyeni** pour lui demander s'il serait

intéressé à servir l'Institut en qualité de Directeur général adjoint, et de demander à son Gouvernement, au cas où la réponse du Professeur Toguyeni serait positive, s'il pourrait accepter son détachement.

III. Chefs de département

En examinant les candidatures aux postes de chefs de département, le Comité a noté l'importance qu'il y avait de retenir des candidats possédant une formation et une expérience professionnelles dans des domaines directement pertinents pour les travaux essentiels de chaque département. Le chef d'un département devrait être particulièrement qualifié comme technicien, animateur et directeur de programme. En conséquence, le Comité a décidé d'utiliser les mêmes critères de qualifications que pour le poste de Directeur général, avec les additions suivantes :

- i) Contribution additionnelle en matière de recherche (2)
- ii) Expérience en matière de formation et de gestion d'institutions (2)

Des seize (16) candidatures dont le Comité était saisi, sept (7) n'émanaient pas d'africains et ont donc été éliminées; sept (7) candidats étaient qualifiés en matière d'ingénierie électrique et d'électronique, et cinq (5) en ingénierie mécanique. La plupart des candidats étaient mieux qualifiés pour occuper des postes supérieurs dans l'enseignement. Pour plusieurs départements, aucun candidat africain ne s'était présenté et il a été donc convenu de répéter les annonces de postes en vue d'obtenir des candidats valables.

En conséquence, le Comité a recommandé que la CEA entreprenne des recherches plus intensives en vue d'identifier et d'attirer des candidats convenables comme chefs de départements.

Pour les départements pour lesquels des candidats qualifiés étaient disponibles, le Comité a recommandé d'accepter les candidatures suivantes aux postes de chefs de départements, conformément à leurs compétences et spécialisations :

<u>Département</u>	<u>Nom</u>	<u>Pays</u>	<u>Spécialisation</u>
Génie mécanique	1er choix Mr. Peter O. Okaka	Kenya	Génie mécanique
et production	2ème choix Dr. Richard O. Fagbenle	Nigéria	Génie mécanique

Etant donné qu'une seule candidature pour le poste de chef du département de génie électrique et électroniques a été jugée digne d'être prise en considération, le comité a recommandé que de nouvelles recherches soient entreprises afin d'identifier et d'intéresser plus de candidats.

Pour les candidats recommandés aux postes de chef de départements, la CEA devrait organiser des interviews et appuyer les recommandations du Comité en indiquant les conclusions des interviews et en soumettant des recommandations appropriées au Conseil d'administration.

IV. Adoption du rapport

Le Comité, après examen de ce projet de rapport, l'a définitivement adopté et la réunion a été déclarée close.

CANDIDATURES POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GENERAL

<u>Noms</u>	<u>Pays d'origine</u>
I. <u>Candidats recommandés</u>	
1er choix : Professeur Mark O. Chijioke	Nigéria
2ème choix : Professeur E.A. Haddad	Soudan
II. <u>Autres candidats</u>	
1. Dr. F.C. Kwami	Ghana (non disponible)
2. Dr. M.S.E. Saleh	Egypte
3. M. M.B. Tayel	Egypte
4. Dr. H.K. De Beer	Zambie
5. Dr. M.R.S. Abdelraouf	Egypte
6. Dr. M.A. El-Din Radwan	Egypte
7. Dr. A.R.A. Halim	Egypte
8. M. N. Balyamupira	Ouganda
9. M. M.F. Hassan	Egypte
10. M. Philip O. Okundi	Kenya
11. Dr. Jan J. Galler-Filipecki	Pologne
12. M. G.A. Joseph	Canada/Trinidad
13. Dr. Ismaïla Diop	Sénégal
14. Dr. O.B. Olusola	Nigéria
15. Dr. S.H.A. Ibrahim	Soudan
16. M. Saad Luka Mikhail	Egypte

CANDIDATURES POUR LES POSTES DE CHEFS DE DEPARTEMENT

<u>Noms</u>	<u>Pays d'origine</u>	<u>Départements</u>
<u>I. Candidats recommandés</u>		
1er choix : M. Peter O. Okaka	Kenya	Génie mécanique
2ème choix : Dr. Richard O. Fagbenle	Nigéria	Génie mécanique
<u>II. Autres candidats</u>		
1. M. P. Shanmugan	Inde	
2. M. A.H. Awad	Egypte	
3. H. J.L. Suri	Inde	
4. M. Yousif A. Abdalla	Soudan	
5. M. K.C. Pandya	Inde	
6. M. N. Walkade	Inde	
7. M. I.K. Puri	Inde	
8. M. D. Heemeduma	Ceylan	
9. H. M.R.H. El-Koussy	Egypte	
10. H. S.S. Sanghara	Grande-Bretagne (Inde)	
11. M. M. EL-Sherbiny	Egypte	
12. H. Martin K. De Beer	Zambie	
13. M. Philip O. Okundi	Kenya	
14. Dr. Ismaïla Diop	Sénégal	